

Lettre ouverte à M. Emmanuel MACRON :

« Oui, M Macron, Ecoutez FAYROUZ ! Elle vous dira ce qu'est vraiment le Liban ! Mais de grâce, M le Président, ne soyez pas contaminé par nos politiciens ! »

Paris le 29 août 2020

Par Carol SABA, Avocat franco-libanais au Barreau de Paris et de Beyrouth, Vice-président de la Commission internationale « Paris-Beyrouth » de l'Ordre des Avocats de Paris, Responsable de la Communication de l'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France, écrivain et chroniqueur (Il s'exprime ici en son nom personnel)

ANNEXE 2

Pourquoi le récit national libanais est capital, comme facteur de choix éclairant les bonnes politiques nationales ?

Il est capital pour toute sortie de crise de bien positionner le débat historique et d'éviter les amalgames. Il est capital de bien situer la perspective historique de la naissance du GRAND LIBAN, comme sujet de droit international, sur la scène internationale, non pas comme « création » du Mandat français comme le répètent les détracteurs du Liban d'aujourd'hui pour mieux l'engloutir, mais comme le « couronnement » d'un processus de gestation nationale et de capitalisation évolutive de l'intégration des composantes libanaises au tissu libanais, qui a commencé depuis l'époque du Grand Emir FAKHREDDINE EL MAHNI EL KABIR.

Je ne vais pas vous rappeler, M. le Président, l'importance du « récit national » puisque vous, vous êtes dans la filiation de la pensée de ce grand maître de la pensée qu'était PAUL RICOEUR. Ce dernier a justement évoqué l'importance du « récit national » comme vecteur de choix et d'éclairage des bonnes politiques nationales, sans lequel la nation plutôt que d'être dans le « récit national » serait dans la « tourmente » de la désintégration nationale. Cela est valable aussi bien pour la France que pour le Liban.

Il est temps, M. le Président, que le bon récit national libanais, de ce qu'est le Liban par essence, et de ce qu'il a été dans le vécu national depuis plusieurs siècles et surtout depuis le XIX siècle où le Liban a commencé à émerger sur la scène locale, régionale et internationale comme sujet de droit public international, soit le vecteur de la recherche de la solution pérenne, et le facteur d'un renouveau du Pacte National Libanais, dépouillé des ingérences internes et externes qui le spolient.

Le rôle de la France doit être ici, et cela est capital, celui d'un « facilitateur » éclairé, et d'un « médiateur » estimé, aimé et respecté, et non pas, celui d'un « tuteur » exerçant une quelconque forme de tutelle, directe ou indirecte sur le Liban. M. MELENCHON a raté une occasion de se taire en qualifiant ce rôle « précieux » que la France chercherait à déployer désormais sur le dossier libanais sensible, d'ingérence que personne ne tolérera.

1920 ! Oui, M. le Président, 1920 est ainsi une date saillante qui est moins un « début » qu'un « aboutissement », n'étant ni le début ni la fin d'un cycle qui a commencé avec le Grand EMIR FAKHREDDINE. Oui, l'expérience nationale libanaise, toujours en gestation, n'est pas un accident de l'histoire. Elle n'est pas non plus une « création artificielle » de la France comme le disent certains, et qui résulte, comme on le lit souvent ici et là, de la proclamation du Grand Liban par la puissance française mandatrice en 1920.

L'expérience nationale libanaise est le fruit d'une longue gestation nationale, socio-politique, culturelle et historique, et juridique, depuis l'époque du Grand Emir du Liban FAKHREDINE II Maan (1590-1635). On ne peut comprendre les racines de la formation du Liban contemporain de 1920 avec l'Etat du Grand Liban, ni de l'Etat de l'indépendance nationale en 1943, et de l'émergence d'une conscience nationale libanaise en gestation, que si on porte un regard globalisant sur l'action de ce Grand Prince du Liban qui, dans un contexte régional et international très difficile de l'époque, a su s'émanciper de la tutelle ottomane, obtenir des reconnaissances de l'autonomie libanaise sur un territoire, et il a pu façonner ainsi, les fondements de la géopolitique nationale et mentale du Liban contemporain. Il a su notamment contribuer à dresser les fondements d'un Etat moderne en faisant germer l'appartenance « nationale » libanaise comme dominante des appartenances communautaires, et qui les transcendent, sans les brimer ou les annihiler, mais en les intégrant dans un moule national libanais. La primauté de la valeur « nationale » sur la « valeur « communautaire » qu'a dressé FAKHREDINE, et qui a été la clé de sa réussite fulgurante, militaire, économique et diplomatique, c'est là, aussi, une valeur paradigmatique de l'expérience nationale libanaise, un des axiomes de base de ma plaidoirie.

Puis, il y a eu 1943, M le Président ! L'indépendance du Liban et sa reconnaissance sur la scène internationale. Une deuxième date saillante est donc celle de 1943 qui, là aussi, n'est ni un début ni la fin de la gestation nationale libanaise et du processus de rapprochement entre les libanais qui a commencé au sein de la MOUTASSARIFFIYA. Ce gouvernorat pluricommunautaire du Mont-Liban, qui a été organisé, je le rappelle par les puissances européennes et l'empire ottoman, après les événements de 1860 où la France de NAPOLEON III a joué, comme vous aujourd'hui, un rôle capital. Ce processus de rapprochement et de coopération inter et intracommunautaire que ce gouvernorat a mis en place, est là aussi paradigmatique dans l'évolution de la gouvernance libanaise, qui a continué à se modeler, avec forces et faiblesses, tant sur le plan interne que régional et international, après la fin de la première guerre mondiale.

En 1943, les libanais ont souscrit à deux "non" en commun. Non à l'Occident. Non à l'Orient. Ils ont pu par leur unité nationale (même fragile et non complète) gagner la bataille de l'indépendance sans se brouiller avec la France. Mais là aussi, il faut le dire, leur « pacte national » n'est pas né en 1943 sur un coup de tête de deux leaders, l'un chrétien, BECHARA EL KHOURY, et l'autre musulman, RIAD EL SOLH, mais en 1938 !

C'est lors de plusieurs rencontres organisées entre mars et mai 1938 à l'initiative de Youssef SAOUDA, brillant avocat, un des pionniers de l'indépendance, proche du Patriarche maronite ARIDA, que les prémices du pacte « avant le pacte » sont nées. Le pacte de 1938 proclamait déjà « *l'indépendance du Liban* ». Il soulignait la nécessité de renforcer « *ses liens avec les pays arabes voisins, prélude à une alliance entre tous ces pays dans le cadre du respect de l'entité spécifique à chacun* ». Il affirmait « *l'égalité de tous sur une base de justice et de compétence et non sur une base confessionnelle* ». Il appelait à la mise en place d'une « *culture nationale unifiée par le biais de l'enseignement* », qu'il voulait gratuit ! et défendait toutes les libertés publiques, de conscience, de religion, de la presse, et celles des partis politiques.

Beaucoup, M. le Président, ne retiennent du Pacte de 1943 que les deux célèbres « négations » vilipendées par Georges NACCACHE, un des plus éminents éditorialistes libanais des années 50 du siècle passé. NACCACHE avait alors vilipendé ces deux négations, dans un éditorial

lapidaire devenu célèbre avec sa formule cinglante : « *Deux négations ne font pas une nation* ». Aujourd'hui, les libanais sont appelés à « renouveler » leur Pacte national sur la base non pas de deux négations mais de deux affirmations à savoir que 1) le Liban est pour tous ses enfants et 2) qu'il demeure paradigmatique pour lui-même, pour la région et pour le monde. Le "oui" commun des libanais est attendu pour détromper la formule qui veut que le « *Liban ne soit non pas un pays mais un paysage, qu'il ne soit non pas un Etat mais un état d'âme !* ».

Je ne reviens pas ici sur les facteurs régionaux qui ont été trop pesants et ont déséquilibrés l'expérience libanaise. Il n'en demeure pas moins qu'ils n'auraient pas pu prendre de l'ampleur au sein de l'équation libanaise s'il n'y avait pas un maillon faible libanais. Ce maillon qui a affaibli le Liban réside dans les gouvernances politiques libanaises, essentiellement chrétiennes, et particulièrement maronites, qui n'ont pas su immuniser le Liban non pas pour l'arracher à son identité arabe et à son contexte régional, mais pour le consolider et le rendre imperméable aux secousses régionales qui ne tarderont pas à frapper sur ses portes.

Plutôt que de renforcer dans l'ordre hiérarchique des "normes" de la République, la norme "nationale" et son corollaire l'Etat de droit, ces gouvernances ont renforcé l'exception « confessionnelle » et son corollaire, la « *privatisation* » progressive de l'Etat de droit dans des mini-Etats de fait, à des fins communautaires et souvent clientélistes qui étaient en marche.

Toutes les gouvernances politiques libanaises depuis 1943 ont suivi le même schéma politique à coloration confessionnelle et clientéliste. Ainsi, la communauté libanaise qui se trouvait être pilote et la plus forte à une conjoncture donnée, cherchait à dominer tous les leviers du pouvoir central et de l'Etat de droit en satellisant des personnalités et des forces politiques des autres communautés, les utilisant aux fins de pérennisation de sa propre domination sur le système.

C'est ainsi que s'est développé le « *maronitisme politique* », mais aussi depuis, les accords de TAEF en 1989, selon le même paradigme, le sunnisme politique et puis le chiisme politique.

Le seul objectif de ces gouvernances était la conquête du pouvoir central, et la perpétuation d'un système politique qui assure la pérennité de la mainmise d'une classe politique sur les relais de l'Etat, par un jeu d'alliances politiques fondées sur le clientélisme.

Ces trois gouvernances ont toutes failli et ont été autant de « descentes aux enfers » pour le LIBAN. Elles ont toutes éloigné le Liban de la vision "matricielle" de FAKHREDINE, qui était d'essence « nationale » et non pas « communautaire », en renversant progressivement l'ordre de primauté entre la valeur nationale et la valeur confessionnelle.

Carol SABA

29 août 2020, Annexe 2 à la lettre ouverte au président MACRON
